



REGLEMENT 2025

Table des matières	Page
1. Participants	2
2. Manifestations	2
3. Licence	3
4. Inscriptions	3
5. Transpondeurs	4
6. Course	4
7. Assurance pilote	4
8. Sécurité	5
9. Equipements	7
10. Catégories	7
11. Attribution des points et barème	8
12. MX Rescue BlueFires– service médico-sanitaire	9
13. Frais de la manifestation	10
14. Conditions en cas d'annulation	11
15. Directeur de course	11
16. Protêt et réclamations	11

Modifications apportées au règlement en 2024 :
• Prix licence (point 3) • Numéros pilote visible (point 6), tear-off interdits (point 9) • Cylindrées et moto électriques (point 10) • Barème des points et prix journaliers / annuels (point 11) • Frais de la manifestation (point 13)

Modifications apportées au règlement en 2025 :
• En rouge ci-dessous

Tout pilote participant au championnat AFM reconnaît avoir lu le règlement lors de la commande de sa licence. Si les versions du règlement diffèrent, la version en français fait foi.

1. Participants

- 1.1. Tous les pilotes doivent remplir une demande de licence pour participer au Championnat Fribourgeois.
Cette licence est annuelle. Celle-ci est délivrée par l'AFM (sauf les catégories Auto50, Kids65, Mini85, qui sont délivrées par SwissMoto) et leur donne droit au classement de la journée (du week-end) et aux prix ; ainsi qu'au classement du Championnat Fribourgeois.
- 1.2. Les pilotes commandent leur licence via le site RaceManager.
Le délai pour commander et payer la licence est fixé à fin février, après quoi une surtaxe de 10 CHF s'applique.
- 1.3. Participants :
En fonction de la longueur de la piste, l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de pilotes à 40 lors des manches de course.
Le nombre maximum de pilote par manche est fixé à 50. Un accord doit être donné par la commission cross et les chronométreurs pour tout exception.
Les éliminatoires se déroulent lors des essais libres/chrono (lors desquels le nombre de pilote n'est pas limité).

2. Manifestations

- 2.1. Sont considérées valables pour le Championnat Fribourgeois, les manifestations annoncées par l'AFM à l'office de la circulation.
- 2.2. Le classement des courses sera géré par la commission de chronométrage.
- 2.3. Une copie du présent règlement doit être affichée lors de la manifestation ainsi que les horaires de la journée.
- 2.4. La proclamation des résultats se fera 1 heure après la dernière course, surtout le dimanche soir, mais au plus tard à 18h30. Au bon vouloir du club, le dimanche, la remise des prix se fera à la fin de la deuxième manche de chaque catégorie.
- 2.5. Une demande d'autorisation de l'office de la circulation et de la navigation route de Tavel 10, 1700 Fribourg (à télécharger sur le site <https://www.ocn.ch/fr/conduire/autorisations/competitions-sportives>) doit être remplie, accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain, de la commune ainsi qu'un plan de situation. Ces documents doivent être transmis au plus tard **60 jours** avant la manifestation auprès de l'OCN. Si la course a lieu sur le canton de Vaud, les documents doivent être transmis **90 jours** avant la manifestation.
L'AFM transmettra une attestation d'assurance RC directement à l'OCN.
En accord avec l'OCN, un seul motocross pourra être organisé sur le canton par week-end.
- 2.6. La décision d'annulation d'une course pour cause de mauvaises conditions sera l'unique ressort de :
 - Un membre du club organisateur.
 - Le Directeur de course.
 - Un membre de la commission sécurité, ceci se fera à huit clos.
- 2.7. Le site internet est à votre disposition. Le club organisateur doit donner le maximum d'information au webmaster (photos de la piste, parc coureurs, conditions météo).

3. Licence

Une licence AFM est obligatoire pour participer au courses / au championnat AFM

3.1 Licence annuelle

La licence annuelle doit être commandée via le site RaceManager.

Via Swissmoto (1)	Auto50 / Kids65 / Mini85
100 CHF	pilote inscrit dans un club affilié/membre AFM
100 CHF	pilote qui possède une licence SwissMoto (2)
150 CHF	tous les autres pilotes
Supplément de 10 CHF pour toute licence achetée après le 28 février.	

(1) *Commande de licence Swissmoto obligatoire pour participer*

(2) *Junior - Lites - Swiss MX2 - MX Open- Yamaha Cup - Women - Enduro – Supermoto*

Il est possible de rouler dans deux catégories en achetant deux licences (pas de tarif spécial pour la 2^{ème} licence), sauf la catégorie Rookie. Pour cette dernière, il n'est pas possible d'avoir une double licence.

3.2 Licence journalière

Un compte Racemanager est obligatoire. La licence journalière est vendue 50 CHF. Possible seulement si moins de 40 pilotes sont inscrits dans la catégorie. Aucune licence journalière Rookie ne sera vendue. Le directeur de course aura la possibilité de mettre un pilote trop lent dans la catégorie Rookie après les essais.

4. Inscriptions

Les inscriptions se font sur place lors des courses selon les horaires annoncés (paiement cash préféré) ou via le site Racemanager.

4.1 Le prix de l'inscription est de :

	1 jour	2 jours
Automatique50, Kids65, Mini85	Prix fixé par Swissmoto	Prix fixé par Swissmoto
Autres catégories	70 CHF	110 CHF

4.2 Inscription via Racemanager

Un pilote inscrit en ligne et absent lors de la course doit présenter un certificat médical pour prétendre à un remboursement.

L'inscription/désinscription via Racemanager est possible jusqu'à vendredi midi avant la course.

5. Transpondeurs

Le transpondeur est personnel et non transmissible.

5.1 Achat transpondeur

Un transpondeur sera vendu à chaque pilote pour un montant de 80 CHF payable sur place lors de sa 1^{ère} participation à une course.

Tous pilote aura la possibilité d'acheter un transpondeur lors des inscriptions.

Le transpondeur est garanti 2 ans, il ne sera pas repris par l'AFM en fin d'année.

5.2 Location transpondeur

Si un pilote vient rouler occasionnellement, il pourra louer un transpondeur sur place pour un montant de **20 CHF par manifestation + une caution de 100 CHF ou le dépôt de sa carte d'identité.**

En cas de perte du transpondeur loué, 100 CHF sera facturé au pilote.

En cas de non restitution du transpondeur loué, des frais administratifs de 20 CHF seront demandés au pilote (en cas de non-paiement, le pilote ne pourra pas participer à la course suivante).

5.3 Un support de transpondeur est fourni. En cas de casse ou de perte, un nouveau support est facturé 10 CHF.

6. Course

6.1 Pour toutes les catégories, la place sur la grille de départ est attribuée en fonction des essais chrono.

Si un pilote va faire des essais chrono dans une autre catégorie, il perdra sa place sur la grille de départ et rentrera en dernier sur la grille de départ.

6.2 Aucune personne ne peut réserver une place sur la grille de départ.

6.3 Si la moto ne possède pas de numéros lisibles sur les 3 côtés, le pilote sera pénalisé de 5 places durant les courses. Lors des essais, il sera placé en dernière position.

6.4 Le pilote qui coupe la piste sera pénalisé de 5 places.

6.5 Le pilote qui ne respecte pas les drapeaux sera pénalisé de 5 places.

6.6 Pilotes : les déchets de pneus et les sacs poubelles sont à prendre avec vous à la fin de la manifestation et non les laisser sur place. Du fair-play svp.

6.7 Les pilotes doivent être présents en pré-grille 10 minutes AVANT le début des manches

6.8 En cas de comportement inadapté lors de la manifestation, le pilote sera sanctionné.

7. Assurance Pilote

7.1 L'assurance accident est à la charge du coureur (prévoir une attestation).

7.2 Il est recommandé à tous les pilotes de souscrire une assurance accident complémentaire. Pour rappel, le motocross est considéré comme sport à risque par les assureurs. Les prestations en espèces (indemnités journalières) sont réduites de 50 % en cas d'accident. Pour plus d'informations, merci de consulter votre assureur accident.

8. Sécurité

La commission sécurité est dirigée par David Huguet.

8.1 Inspection/ homologation

L'inspection de la piste est effectuée par un membre de la commission sécurité avant chaque course (exception possible pour les pistes fixes). Une piste inspectée est considérée comme homologuée par l'AFM. Le rapport d'inspection doit être affiché.

8.2 Informations générales sur la piste

La commission sécurité peut décider des modifications du parcours avant le début de la manifestation. La piste doit être fabriquée avec des matériaux naturels (sable, terre, etc.). Le parcours doit être planifié en priorisant la sécurité des pilotes.

La vitesse moyenne maximale sur un tour est de 65 km/h.

8.3 Longueur et largeur de la piste

Longueur minimale : 1,5 km (pistes Kids/Mini 1,2 km). La commission sécurité peut exceptionnellement accepter des parcours minimums de 1,3 km (pistes Kids/Mini 1,0 km). La commission sécurité peut accepter une piste différente en raison de force majeure.

Largeur minimale : 5 mètres (Kids/Mini 4 mètres)

Tous les obstacles sur la piste doivent avoir un dégagement minimal de 3 mètres sur chaque côté.

8.4 Sécurité/ cordage

Les chemins d'accès au circuit doivent être sécurisés et signalés.

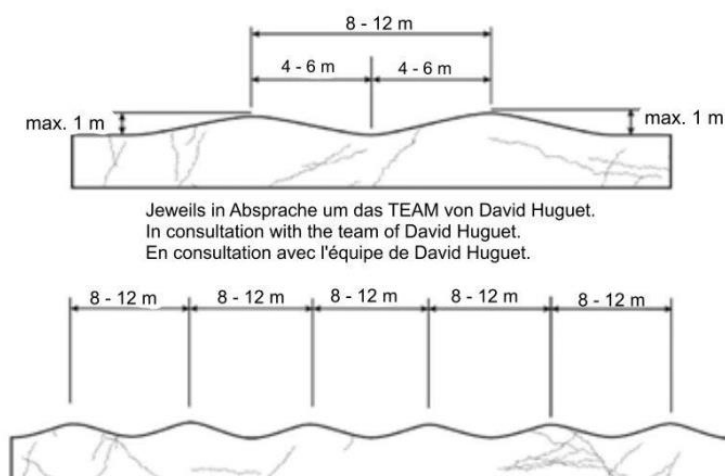
Les zones spectateurs doivent être clairement délimitées et équipées d'un double cordage (ou barrière). Les zones non sécurisées sont interdites au public et doivent être signalées comme tel. Lorsque le tracé est parallèle et que la distance au centre est inférieure à 6 mètres, cette zone doit être fermée (barrières, cordes, ballots de paille, monticules ou similaires).

Marquage du parcours (piste) : Le marquage d'itinéraire doit être signalé par des piquets en bois ou en plastique reliés par des rubalise. Il est possible de marquer le tracé avec des monticules de terre créés par un engin type bulldozer.

8.5 Sauts

Une attention toute particulière doit être apportée à l'angle à l'approche du saut. Le tracé des sauts sera conçu et exécuté en assurant la sécurité des pilotes.

Waves/Rowling Waves



8.6 Départ

La grille de départ doit être d'une largeur minimale de 30 mètres (30 places minimum). Une distance minimale de 5 mètres doit être respectée derrière la grille de départ. Longueur de la ligne droite de départ : minimum 50 mètres (conseillé), maximum 125 mètres. Il ne doit y avoir aucun saut sur cette ligne.

Fin de la ligne droite de départ (entrée dans le 1^{er} virage) : la largeur doit coïncider au minimum à la moitié de la grille de départ. (grille de départ 30m - entrée dans le 1^{er} virage min. 15m de largeur). Une distance libre de minimum 3 mètres doit être aménagée dans le 1^{er} virage.

8.7 Box

Une zone doit être prévue au bord de la piste pour les réparations et le panneautage. Elle doit être clairement visible par les pilotes et, si possible, à un endroit propice pour une vue d'ensemble du circuit. L'entrée et la sortie doivent être signalées par des panneaux. Cette zone ne fait pas partie de la piste et l'aide extérieure y est autorisée.

8.8 Emplacement roulotte de chronométrage

La roulotte de chronométrage doit être placée après un virage serré ou dans une zone à faible vitesse. Les roues doivent toucher le sol lors du passage devant la roulotte (pas de saut).

Piste d'une largeur de 5 à 8 mètres à cet endroit. Un autre tronçon de piste ne doit pas passer à moins de 5 mètres de la roulotte et/ou des tubes de la boucle de chronométrage. Le milieu de la roulotte doit être au niveau des tubes de la boucle de chronométrage.

Pose des tubes de la boucle de chronométrage : voir checklist pour organisateur

8.9 Poste de secours

Une zone de 10 x 5 mètres doit être délimitée pour l'installation de la remorque et des tentes du poste de 1^{ers} secours. La zone occupée par le team MX Rescue BlueFires doit être située proche de la piste, accessible par une ambulance et par le public et avec une vue dégagée sur la course.

Le poste de secours doit obligatoirement être accessible par une route goudronnée et/ou carrossable (accès ambulance).

8.10 Commissaires de piste

Un nombre suffisant de commissaires de piste compétents et alertes doit être mis à disposition par le club organisateur. **Chaque commissaire de piste doit porter un gilet de signalisation.**

8.11 Circulation des motos

La circulation des motos dans le parc des coureurs doit impérativement être limitée aux déplacements pour le départ et l'arrivée. Si cette règle n'est pas respectée, le club organisateur peut interdire de course le fautif.

La circulation des motos à travers les spectateurs est interdite.

8.12 Responsabilité

L'organisateur est le seul responsable en cas d'accident dû au non-respect de ces consignes de sécurité. L'organisateur a la possibilité de se retourner contre le coureur ou les représentants légaux de mineur qui ne respectent pas les règlements, ceci pourrait aller jusqu'à l'exclusion de la course.

8.13 Panneau affichage

L'organisateur doit mettre en place un panneau d'affichage pour les résultats. Il est interdit d'afficher les résultats sur la roulotte de chrono.

9. Equipements

9.1 Pilote

L'équipement est obligatoire pour prendre le départ :

Casque intégral type motocross/enduro

Lunettes

Plastron avec protection dorsale

Bottes

Gants

Tear-off interdits (autorisés avec récupérateur sur le côté du casque)

Un contrôle sera effectué sur la pré-grille de départ.

Un contrôle peut être effectué et le pilote peut être exclu en cas de non-respect.

9.2 Moto

Les numéros sur les motos sont obligatoires sur les trois côtés.

Les numéros de départ ne seront pas attribués sur la base du classement annuel. Seul le champion annuel peut demander le numéro 1 pour la saison suivante dans sa catégorie.

La couleur de fond est libre mais doit être unie.

Si les conditions ne sont pas respectées, le pilote ne sera pas autorisé à prendre le départ.

Un tapis environnemental est obligatoire sous la moto dans le parc coureur sous peine de sanctions. **Le club organisateur est responsable pour le contrôle de ce maintien.**

10. Catégories

10.1 Tableau des catégories

Catégorie	Cylindrée	Age	Accessible SwissMoto	Remarque
Automatique50	50ccm auto ou 5kW		oui	Selon règlement SwissMoto
Kids65	65ccm	Max. 12 ans	oui	Selon règlement SwissMoto
Mini85	85ccm 2t ou 150ccm 4t	Max. 15 ans	oui	Selon règlement SwissMoto
Rookie	Dès 250 4T		non	Réservé aux débutants Interdit au 125ccm 2T / 150ccm 2T
MX Girls	Dès 125ccm		oui	Réservé aux femmes
MX3	Toutes cylindrées	A partir de l'année des 40 ans	non	
MXSenior	Toutes cylindrées	A partir de l'année des 50 ans	non	
MX125	125ccm-150ccm 2t		oui	
MX250	250ccm 4T uniquement		oui	interdit aux motos 2T

MX Open	Dès 250ccm		oui	
---------	------------	--	-----	--

- 10.2 **Motos électriques interdites**, sauf catégories Automatique50, Kids65, Mini85 (**Classe A**)
- 10.3 **Kids65** et **Mini85** : Aucune modification ne sera apportée sur la grandeur des roues, du cadre et de la cylindrée. L'AFM se réserve le droit de donner une dérogation. **L'AFM se base sur le règlement de SwissMoto.**
- 10.4 **Rookie** : Catégorie interdite aux 20 premiers des catégories MX Open, MX250 et MX3, **MXSenior**. Les 10 meilleurs pilotes annuels (selon ratio points/course) doivent changer de catégorie la saison suivante. Sur décision des chronométreurs, un pilote trop rapide peut être définitivement changé de catégorie **en tout temps.**
- 10.5 **MX Open** : si il y a trop de pilotes dans la catégorie, les non-qualifiés rouleront avec la catégorie Rookie avec classement séparé. Les pilotes SwissMoto Inter ont obligation de rouler en MXOpen.
- 10.6 **MX250** : si il y a trop de pilotes dans la catégorie, les non-qualifiés rouleront avec la catégorie Rookie avec classement séparé.
- 10.7 **Horaires** : les catégories suivantes roulent ensemble :
Automatique50 + Kids65 (**selon nombre de pilotes inscrits**)
MX Senior + MX Girls
MX3 + Open

11. Attribution des points et barème

11.1 Par manche					
<u>rang :</u>	<u>points :</u>	<u>rang :</u>	<u>points :</u>	<u>rang :</u>	<u>points :</u>
1er	55	15ème	26	29ème	12
2ème	49	16ème	25	30ème	11
3ème	45	17ème	24	31ème	10
4ème	41	18ème	23	32ème	9
5ème	37	19ème	22	33ème	8
6ème	35	20ème	21	34ème	7
7ème	34	21ème	20	35ème	6
8ème	33	22ème	19	36ème	5
9ème	32	23ème	18	37ème	4
10ème	31	24ème	17	38ème	3
11ème	30	25ème	16	39ème	2
12ème	29	26ème	15	40ème	1
13ème	28	27ème	14	...suivants	1

Pour l'établissement du classement final du championnat, tous les résultats comptent.
Pour être classé le pilote doit passer le drapeau à damier. (Obligation de Finish)

Les pilotes non qualifiés des catégories MX Open et MX250 sont classés selon le barème de leur catégorie lorsqu'ils roulent avec les Rookie.

11.2 Prix journalier

Les prix seront distribués seulement aux pilotes présents sur le podium.

Prix distribués lors de chaque journée de manifestation :

- Une coupe sera attribuée au 1er, 2ème et 3ème rang de toutes les catégories.

11.3 Classement annuel

Un classement annuel sera établi par catégorie à la fin de la saison.

Une plaque MX AFM sera offerte aux 5 premiers de chaque catégorie étendue :

<i>Automatique50</i>	MX125	Rookie	MX3 (dès 40 ans)
<i>Kids65</i>	MX250	MX Girls	MX Senior (dès 50 ans)
<i>Mini85</i>	MX Open		

Un prix Scott sera offert aux 3 premiers Scott Sprinter. Les champions Scott Sprinter (1^{ère} place) recevront une licence annuelle AFM 2025.

Scott Sprinter MX125
Scott Sprinter MX250
Scott Sprinter MXOpen

Les 5 premiers pilotes de chaque catégorie (3 premiers Scott Sprinter) seront **obligés à participer** à la remise des prix de l'AFM. La présence est obligatoire, par respect aux clubs organisateurs, au comité de l'AFM et aux sponsors. En cas de non-participation, le champion recevra une amende de 90 CHF (sauf présentation d'un certificat médical).

12. MX Rescue BlueFires - Service médico-sanitaire

12.1 Le service sanitaire est assuré par le Team MX Rescue BlueFires.

L'organisation et l'engagement du Team MX Rescue BlueFires sont assurés par le directeur de BlueFires Sàrl.

Ce dispositif est conforme aux normes en vigueur (Fédérales, cantonales et IAS).

Ce team se charge de toute l'organisation sanitaire avant, pendant et après la compétition.

Il sera assuré par minimum 4 personnes formées au secourisme dont au moins un professionnel de la santé (ambulancier diplômé ou médecin).

Le team secouriste sera pris complètement en charge par l'organisateur au niveau subsistance et boissons. Pour le repas de midi, il sera servi de manière privilégiée afin d'assurer le programme horaire de la journée.

De l'eau et des boissons sucrées seront mises à disposition du service de 1ers secours pour les bénéficiaires.

- 12.2 Le président du comité d'organisation doit prendre contact avec la responsable du Team MX Rescue BlueFires au moins deux mois avant la compétition par mail : sport.motorise@bluefires.ch ou par téléphone : Lio Egli 078 627 39 44.
Le dossier du concept sanitaire est disponible sur le site de l'AFM ou sur demande au responsable MX Rescue BlueFires.
- 12.3 Le poste de secours MX Rescue BlueFires doit être placé afin de respecter les éléments suivants :
1. Être accessible en ambulance par une route goudronnée et/ou carrossable à proximité.
(Attention : véhicule lourd de plus de 3,5T et peu maniable).
 2. Être accessible par le public.
 3. Être protégé du public pour des raisons de respect de l'intimité des bénéficiaires.
 4. Être proche de la piste avec une vue dégagée.
 5. Être sur une partie plate.
- 12.4 En cas de besoins supplémentaires pour une piste particulière ou un championnat autre que l'AFM, le Team MX Rescue BlueFires peut organiser des moyens de sauvetage supplémentaires (ambulance, médecin, hélicoptère).
Ces demandes seront consécutives à une analyse de risque spécifique faite en coordination avec le responsable de l'organisation.
- 12.5 Si d'autres activités sont prévues après les courses (FMX, soirée festive ou autres démos), il faut impérativement avertir en avance la responsable du Team MX Rescue BlueFires au moins un mois avant la compétition. Prestation non prise en charge par l'AFM.
- 12.6 Aucun départ de course ne peut être donné si le dispositif sanitaire n'est pas sur place ou tant qu'il n'a pas donné son accord suite à un accident.
Seul le responsable opérationnel du dispositif sanitaire est en droit de demander le « stop course » et ce dernier doit être respecté lorsqu'il est demandé.
- 12.7 Un briefing de sécurité sera organisé tous les matins de course à 7h15. Il rassemblera : Le directeur de course, le chef des commissaires, le responsable du poste de 1er secours et l'organisateur. Les points de sécurité seront revus et validés par tous les membres présents. Le team MX Rescue BlueFires organise et dirige le briefing sécurité.

13. Frais de la manifestation

13.1 Frais facturés au club par l'AFM :

Prix en CHF	1 jour	2 jours	
Assurance RC	700	1'200	
Service médico-sanitaire MX Rescue BlueFires	1'900	3'500	
Chronométreurs	575	1'150	
Matériel de chronométrage	300	500	
Participation souper remise des prix	150	250	
Location grille départ	0	0	
Location tentes AFM	0	0	
TOTAL	3'625	6'600	Au montant total, il faut déduire l'aide financière de l'AFM (13.2)

13.2 L'AFM versera une aide financière aux organisateurs selon le barème suivant :

	Soutien AFM <u>par jour</u>
Moins de 100 pilotes inscrits	1'000 CHF
Jusqu'à 150 pilotes inscrits	500 CHF
Plus de 150 pilotes inscrits	0 CHF

13.3 L'aide financière est versée uniquement si toutes les catégories AFM sont engagées.

13.4 Un aide sera mis à disposition du chrono par le club. **Il devra afficher les résultats, contrôler les numéros sur les motos, contrôler les transpondeurs, etc.**

13.5 L'AFM enverra au club organisateur une facture pour le point 13.1 à laquelle sera déduit l'aide selon le point 13.2

13.6 Si le matériel mis à disposition par l'AFM est endommagé, la réparation ou le rachat sera facturé. En cas de dommage important, le montant de la franchise d'assurance (500 CHF) sera facturé au club.

14. Conditions en cas d'annulation

Les conditions suivantes s'appliquent en cas d'annulation de la course :

14.1 Annulation de la course la veille avant 15h : aucun frais ne sera facturé au club

14.2 Annulation de la course avant les essais : chaque membre des teams chronos et MX Rescue BlueFires sera défrayé de CHF 100.- par le club. Les pilotes inscrits seront entièrement remboursés.

14.3 Annulation de la course après les essais : les frais de la manifestation seront facturés à 50%. Les pilotes inscrits seront remboursés à 50%.

14.4 Annulation de la course après le début des manches : les frais de la manifestation seront facturés à 100%. Les pilotes des catégories qui ont roulé une manche ne seront pas remboursés. Les pilotes des catégories qui n'ont pas roulé une manche seront remboursés à 50%.

14.5 Si l'annulation de la course n'est pas occasionnée par des causes naturelles ou exceptionnelles, des frais MX Rescue Bluefires seront facturés au club.

14.6 Inscription via le RaceManager : seule l'annulation de la course entraine un remboursement.

En cas d'annulation, le club doit immédiatement prévenir : Le président de l'AFM, le vice-président de l'AFM, le responsable du chronométrage et la responsable du team MX Rescue BlueFires.

15. Directeur de course

15.1 Un seul directeur de course est nommé pour la journée par le club organisateur, afin de savoir à qui s'adresser en cas de problème durant la manifestation, excepté pour le dépôt de protêt, se référer aux points 15.1 et 16.1.

15.2 Le Président du club organisateur s'occupe de prendre en considération le dépôt d'un protêt le formulaire dûment rempli faisant foi.

16. Protêts et réclamations

- 16.1 Un coureur peut déposer un protêt dans les **30 minutes après la publication des résultats avec le formulaire affiché à cet effet à chaque manifestation au tableau des classements**, auprès du Président du club organisateur contre un dépôt de Fr. 50.-.
Ce montant lui sera remboursé si la réclamation est justifiée.
- 16.2 Le jury est composé de :
1. le directeur de course
 2. les commissions cross et AFM
 3. le Président du club organisateur

Le Mouret, le 24 janvier 2024

Le Président

Le Vice-Président

Bruno Regamey

Gabriel Hayoz